

# VILLE D'INGERSHEIM

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'INGERSHEIM

### SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012

Mercredi 24 Octobre 2012 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville pour une séance ordinaire sous la présidence de M. Gérard CRONENBERGER, Maire.

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

**PRESENTS** : M. Gérard CRONENBERGER, Maire - M. Mathieu THOMANN, Mme Françoise HORNY, M. Jean-Marc BETTINGER, Mme Martine DIETRICH, M. Guy BAUER, Maires Adjoints - Mmes Suzanne GERBER, Denise STOECKLÉ, Christine HENRY, Rose STUPPFLER, MM. Pascal FLEITH, Pierre FUCHS, Mme Elisabeth LISSE, MM. Marc OTTENWAELDER, Bruno STEPHAN, Mme Carine RÉMOND, MM. Christophe STOECKLÉ (**à partir du point n° 8**), Arnaud MARCHAND, Bernard MEYER, Mme Marcelle SCHMIDT, M. Michel DIETRICH, Mmes Madeleine ESCHBACH, Gina ALTER Conseillers -

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Patricia MIGLIACCIO, Maire Adjoint - M. Rémi WESSANG, Mmes Delphine CAPRIN, Liliane SCHUHMACHER, Conseillers -

**PROCURATIONS** : Mme Patricia MIGLIACCIO, Maire Adjoint, donne procuration à M. Guy BAUER, Maire Adjoint - M. Rémi WESSANG, Conseiller, donne procuration à M. Mathieu THOMANN, Maire Adjoint - Mme Delphine CAPRIN, Conseillère, donne procuration à Mme Martine DIETRICH, Maire Adjoint - Mme Liliane SCHUHMACHER, Conseillère, donne procuration à M. Michel DIETRICH, Conseiller -

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 5 Septembre 2012
- 2) Délégation du Conseil Municipal au Maire
- 3) Gendarmerie - Location de garages
- 4) Tarification 2013
- 5) Voyage à Paris
- 6) Modification du tableau des effectifs
- 7) Révision du Schéma d'Aménagement & de Gestion des Eaux
- 8) Divers

**--ooOoo--**

## 1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2012

Le procès-verbal de la séance du 5 Septembre 2012 est approuvé sans observation, à l'unanimité.

## 2°) RAPPORT SUR LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par le Conseil Municipal, M. le Maire a pris les décisions suivantes en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie :

Date	Acquéreur	Propriétaire	Section	Parcelle	Situation du bien	Superficie en are	Zone	Nature du bien	Décision communale
10/09	M. & Mme Norbert GRINDEI 21 Rue des Vergers 68000 COLMAR	M. & Mme Raymond Victor VONAU 4 Rue du Cimetière 68040 INGERSHEIM  Mme Carine VONAU 9 Place de la Mairie 68000 COLMAR  M. Martial VONAU 8 Rue du Narion 67120 MOLSHEIM	Section 17	N° 260/94	4 Rue du Cimetière	6,33	UCa	Bâti	Ne préempte pas
26/09	Mme Marie Joséphine RICHERT veuve PONT 21 Bis Avenue d'Etienne 64200 BIARRITZ	M. Morgan André FREUDENREICH & Melle Aurélie BOHLER 83 Rue de la République 68040 INGERSHEIM	Section 4	N° 216/76	83 Rue de la République	1,50	UA	Bâti	Ne préempte pas

Date	Acquéreur	Propriétaire	Section	Parcelle	Situation du bien	Superficie en are	Zone	Nature du bien	Décision communale
02/10	M. Ludovic FUCHS & Melle Elodie PISCHZUR 11 Rue du Geffental 68610 LAUTENBACH-ZELL	M. & Mme Jonathan Jacques OBERLE 13 Rue Aristide Briand 68040 INGERSHEIM	Section 10	N° 448/63 N° 570/63 N° 571/63	13 Rue Aristide Briand Résidence Les Ceps 1	53,99	UC	Bâti	Ne préempte pas
18/10	MM. Jean-Michel & Christophe KIEFFER 95 Rue du Bouleau 68000 COLMAR	M. Guy KIEFFER 91 Route de Colmar 68040 INGERSHEIM	Section 10	N° 292/151 N° 685/151	93 Route de Colmar	2,54	UC	Bâti	Ne préempte pas

### **3°) GENDARMERIE - LOCATION DE GARAGES**

Rapporteur : Monsieur Guy BAUER, 6<sup>ème</sup> Maire Adjoint

Suite à la libération des garages n° 3833, 3835 et 3836 détenus par le gendarme CINOTTI – SBINNE - CHOSEROT et sur proposition de l'Adjudant-chef, Jean-François VOLLMAR, Commandant la brigade de proximité d'Ingersheim, il est proposé les affectations suivantes :

- Garage n° 3833 : attribution au gendarme MATHEY Julien,
- Garage n° 3836 : attribution au gendarme RIBOLZI épouse NEFF Sandrine.

Le garage n° 3835 reste non affecté.

Suite à l'exposé de M. Guy BAUER, 6<sup>ème</sup> Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de louer les garages n° 3833 et 3836 ;
- **FIXE** le montant du loyer des garages n° 3833 et 3836 à 38,36 € par mois ;
- **DIT** que le montant du loyer des garages n° 3833 et 3836 sera révisable, chaque année, en fonction de l'augmentation de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE, mentionné dans le bail ;
- **DIT** que la première révision du loyer interviendra le 1<sup>er</sup> Janvier 2014 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les baux correspondants et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Au cours de la discussion :

*M. Michel DIETRICH, Conseiller Municipal, fait part de rumeurs relatives à une prochaine fermeture de la brigade de gendarmerie d'Ingersheim.*

*M. le Maire répond que ce ne sont que des rumeurs, probablement liées au fait que les bureaux de la brigade sont désormais fermés les mardis et jeudis. Il ajoute qu'il ne s'agit que d'une réorganisation du fonctionnement, qui a été convenu entre les brigades de Wintzenheim et d'Ingersheim. Lors d'un entretien avec le chef d'escadron MUTELET, commandant la compagnie de gendarmerie de Colmar et le capitaine SCHLEGEL de la brigade de Wintzenheim, il lui a été dit que le maintien de la brigade d'Ingersheim n'était absolument pas remis en cause.*

#### **4°) TARIFICATION 2013**

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BETTINGER, 4<sup>ème</sup> Maire Adjoint

Sur proposition de M. Jean-Marc BETTINGER, Maire Adjoint chargé des Finances, du Budget et de l'Action Economique, le Conseil Municipal est invité à fixer les tarifs des diverses locations et autres prestations pour l'exercice 2013.

Suite à l'exposé de M. Jean-Marc BETTINGER, 4<sup>ème</sup> Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOpte** les différents tarifs et loyers pour l'exercice 2013 comme ci-après :

DÉSIGNATION	EX. 2012	EX. 2013	AUGM.
	en Euros	en Euros	%
<b>- CIMETIERE -</b>			
* Concession trentenaire ordinaire, le m <sup>2</sup>	135,00	135,00	0,00
* Concession sur quinze ans ordinaire, le m <sup>2</sup>	67,00	67,00	0,00
* Concession trentenaire caveau, le m <sup>2</sup>	270,00	270,00	0,00
* Renouvellement concession caveau	135,00	135,00	0,00
* Concession trentenaire case pour urnes funéraires, la case	980,00	980,00	0,00
* Concession sur quinze ans case pour urnes funéraires, la case	600,00	600,00	0,00

DÉSIGNATION	EX. 2012	EX. 2013	AUGM.
	en Euros	en Euros	%
<b>- LOCATION SALLES COMMUNALES -</b>			
<b>- ANCIENNE MAIRIE - (Ingersheimois)</b>			
* Par jour et par location, sans chauffage	93,00	93,00	0,00
* Par jour et par location, avec chauffage	120,00	120,00	0,00
* Frais de nettoyage	43,00	44,00	2,33
<b>- ANCIENNE MAIRIE - (Pers. extérieures)</b>			
* Par jour et par location, sans chauffage	140,00	140,00	0,00
* Par jour et par location, avec chauffage	182,00	182,00	0,00
* Frais de nettoyage	43,00	44,00	2,33
<b>- ANCIENNE MAIRIE - (Associations locales)</b>			
* Location gratuite mais forfait demandé au titre des frais de chauffage et d'électricité			
** forfait hiver, par jour	44,00	44,00	0,00
** forfait été, par jour	26,00	26,00	0,00
<b>- SALLE POLYVALENTE –</b>			
<b><i>Pour les habitants d'Ingersheim</i></b>			
1. Conférences, assemblées générales	65,00	66,00	1,54
2. Réunions familiales ou amicales avec repas	135,00	138,00	2,22
3. Réception avec entrée payante	180,00	184,00	2,22
A ces tarifs, il convient d'ajouter :			
Le forfait d'utilisation de la cuisine	40,00	41,00	2,50
Le forfait ménage	38,00	39,00	2,63
Le forfait énergie (eau, gaz, électricité)			
Du 15 septembre au 31 octobre	32,50	33,00	1,54
Du 1 <sup>er</sup> novembre au 14 mars	52,00	53,00	1,92
Du 15 mars au 14 mai	32,50	33,00	1,54
Du 15 mai au 14 septembre	18,50	19,00	2,70
Ces tarifs s'entendent PAR JOURNÉE.			
Tarification de la journée supplémentaire (à laquelle s'ajoute les forfaits cuisine, ménage et énergie) :	24,00	24,50	2,08
<b><i>Pour les extérieurs</i></b>			
1. Conférences, assemblées générales (du lundi au jeudi uniquement)	113,00	115,00	1,77
2. Réception sans entrée payante	205,00	209,00	1,95
3. Réception avec entrée payante	280,00	285,00	1,79
+ les forfaits cuisine, ménage et énergie (cf.ci-dessus).			
Ces tarifs s'entendent PAR JOURNÉE.			
Tarification de la journée supplémentaire (à laquelle s'ajoute les forfaits cuisine, ménage et énergie) :	49,00	50,00	2,04
<b><i>Pour les associations d'Ingersheim</i></b>			
Location gratuite, mais facturation des forfaits suivants :			
Le forfait d'utilisation de la cuisine	40,00	41,00	2,50

DÉSIGNATION	EX. 2012	EX. 2013	AUGM.
	en Euros	en Euros	%
Le forfait ménage	38,00	39,00	2,63
Le forfait énergie (eau, gaz, électricité)			
Du 15 septembre au 31 octobre	32,50	33,00	1,54
Du 1 <sup>er</sup> novembre au 14 mars	52,00	53,00	1,92
Du 15 mars au 14 mai	32,50	33,00	1,54
Du 15 mai au 14 septembre	18,50	19,00	2,70
Ces tarifs s'entendent PAR JOURNÉE.			
<b>Pour les Séminoles</b>			
La séance	23,00	23,00	0,00
<b>- VILLA FLECK -</b>			
- Salon d'Honneur + médiathèque + hall ou Salon de musique			
* par heure	16,00	16,00	0,00
* par jour	69,00	70,00	1,45
* par week-end (du vendredi 12h au lundi 12h)	116,00	118,00	1,72
* par semaine (7 jours)	235,00	240,00	2,13
Caution	175,00	178,00	1,71
<b>- ÉCOLE MAT. FECHT - Dojo</b>			
* Location du dojo aux particuliers (par heure)	16,00	16,00	0,00
* Location aux associations extérieures (par heure)	16,00	16,00	0,00
* Location gratuite aux associations locales et aux scolaires			
<b>- SERVICE TECHNIQUE -</b>			
<i>(pas de location aux particuliers)</i>			
* Location du podium communal (par jour)	135,00	135,00	0,00
* Coût horaire location de la nacelle (chauffeur compris)	59,00	60,00	1,69
* Coût horaire location du camion (chauffeur compris)	59,00	60,00	1,69
* Coût horaire location du tracteur (chauffeur compris)	57,00	58,00	1,75
* Taux horaire du personnel	38,00	39,00	2,63
<b>- SERVICE ADMINISTRATIF -</b>			
* Taux horaire du personnel	38,00	39,00	2,63
<b>- GRATIFICATIONS -</b>			
* Noces d'Or	102,00	104,00	1,96
* Noces de Diamant	117,00	119,00	1,71
* Noces de Palissandre	150,00	153,00	2,00
* Noces de Platine	200,00	204,00	2,00
<b>- DROIT DE PECHE POUR LA FECHT -</b>			
* Tous citoyens d'Ingersheim (adultes et enfants)	10,00	10,00	0,00
* Personnes extérieures	16,50	16,50	0,00
* Personnes de passage (maximum 1 mois)	13,50	13,50	0,00
* Enfants de - de 16 ans non originaires d'Ingersheim	12,00	12,00	0,00

DÉSIGNATION	EX. 2012	EX. 2013	AUGM.
	en Euros	en Euros	%
<b>- DROIT DE MARCHÉ -</b>			
* Ticket du marché	1,30	1,30	0,00
* Droit de place p/vente ponctuelle (pizzas, etc.) ; par jour	16,00	16,00	0,00
<b>- DROIT DE DÉLIVRANCE DE PHOTOCOPIES -</b>			
* Prix d'une photocopie	0,20	0,20	0,00
<b>- DIVERS -</b>			
* CD BACH	17,00	17,00	0,00
* Cartes postales d'Ingersheim	0,10	0,10	0,00
<b>- JARDINS COMMUNAUX -</b>			
* loyer de chaque lot	+ 2 %	+ 2 %	+ 2 %

### 5°) VOYAGE A PARIS

Rapporteur : M. Jean-Marc BETTINGER, 4<sup>ème</sup> Maire Adjoint

Le Conseil Municipal se rendra à PARIS du 27 au 30 Octobre prochains, en compagnie des élus de la Commune jumelée d'Ingersheim en Allemagne.

Compte tenu de l'intérêt que présente ce voyage dans le cadre du jumelage, il est proposé que le budget communal prenne en charge les frais de déplacement aller-retour entre Colmar et Paris.

VU l'article L. 2123-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** que le voyage à PARIS du Conseil Municipal, dans le cadre du jumelage entre les deux Communes d'Ingersheim (Allemagne et France), présente un lien direct avec l'intérêt de la Commune,

Suite à l'exposé de M. Jean-Marc BETTINGER, 4<sup>ème</sup> Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** la prise en charge par le budget communal des frais suivants :

- *le voyage en train aller-retour* : 1 418,20 €,
- *un dîner* : 400 €.

- **CONSTATE** que des crédits ont été inscrits à cet effet au budget primitif 2012 (art. 6251) ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce déplacement.

## **6°) MODIFICATION DU PLAN DES EFFECTIFS**

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant que pour renforcer le service des espaces verts, il est proposé de créer un poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> Classe, à temps complet, avec effet au 1<sup>er</sup> Décembre 2012,

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER, Maire et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DECIDE** la création d'un poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> Classe, à temps complet, avec effet au 1<sup>er</sup> Décembre 2012. Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal ;
- **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée pour information au Président du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin ;
- **CHARGE** M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

## 7°) **RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT & DE GESTION DES EAUX**

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint

La Commission Locale de l'Eau a engagé la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ILL-NAPPE-RHIN approuvé en 2005.

Cette révision a pour objectif d'adapter le document aux nouvelles exigences fixées par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, qui prévoient qu'il doit comporter :

- Un **plan d'aménagement et de gestion durable** (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques, qui correspond quasiment à l'ancienne version du SAGE. Il définit les objectifs prioritaires du SAGE ainsi que les moyens pour les atteindre ;
- Un **règlement** dont la principale plus-value réside dans sa portée juridique. Il définit des mesures précises permettant la réalisation des objectifs exprimés dans le PAGD, identifiés comme majeurs et nécessitant l'instauration de règles complémentaires pour atteindre le bon état ou les objectifs de gestion équilibrée de la ressource. Ce règlement a pour objectif de :
  - Préserver les zones inondables,
  - Maintenir la fonctionnalité des cours d'eau (en limitant les recalibrages, rejets, curages),
  - Préserver les milieux riediens,
  - Protéger les zones humides,
  - Préserver les zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable.

Un **rapport environnemental** est joint au SAGE. L'objet de celui-ci est d'identifier, d'évaluer, de réduire et/ou de compenser les incidences éventuelles de la mise en œuvre du SAGE sur les autres compartiments de l'environnement : patrimoine culturel et historique, biodiversité, bruit, qualité du sol, de l'air, etc.

Le projet de SAGE révisé est transmis pour avis aux Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés, aux Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, au Conseil Régional d'Alsace et aux Chambres consulaires.

A l'issue de cette consultation, et après avis du Comité de Bassin, le projet de SAGE fera l'objet d'une enquête publique.

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement & de Gestion des Eaux (SAGE) ILL-NAPPE-RHIN révisé.

## 8°) DIVERS

- **Conseil Municipal** : la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au Mercredi 5 Décembre 2012 à 19 heures.

- **Ried Brun** : M. Michel DIETRICH, Conseiller Municipal, fait part de la lettre adressée par le Député STRAUMANN à l'ensemble des conseillers municipaux, au sujet du projet de fusion de la CAC avec la communauté de communes du Ried Brun. Il a lu dans la presse que des conseils municipaux avaient délibéré sur le sujet et demande si ce sera aussi le cas à Ingersheim.

M. le Maire rappelle qu'il y a 6 ans, la Ville de Colmar avait incorporé la Commune de Jepsheim à la CAC, dans le but, à terme, d'intégrer le Ried Brun. A l'époque, il avait été le seul à faire des observations, en s'interrogeant sur l'étendue de la CAC. Le Maire de Colmar lui avait répondu qu'il fallait avoir le sens de la solidarité. Or, M. le Maire a eu l'occasion de constater qu'un habitant de Jepsheim pouvait valoir 15 fois plus qu'un habitant d'Ingersheim.

M. le Maire ajoute que le projet de fusion a été soutenu par M. Gilbert MEYER, Maire de Colmar et Président de la CAC, jusqu'aux dernières législatives. Il donne lecture du tract qu'il avait distribué aux électeurs du Ried Brun, où il les incitait vivement à voter pour lui pour ne pas compromettre la fusion entre la CAC et la communauté de communes du Ried Brun.

Or, depuis le résultat des élections, tout a changé et la fusion n'est plus souhaitée, sous prétexte que le Ried Brun coûterait trop cher à la CAC. Afin de justifier ce retournement de situation et de faire pression sur le Préfet du Haut-Rhin, M. Gilbert MEYER a souhaité que les communes de la CAC délibèrent et rejette le projet de fusion.

La Commission Administrative de la Ville d'Ingersheim a estimé que la Commune n'avait pas à organiser un vote sur injonction du Maire de Colmar et à rentrer dans cette comédie, qui n'est qu'une affaire purement politicienne.

M. Michel DIETRICH souhaite savoir si les informations qui circulent concernant l'état des réseaux du Ried Brun ou le coût de la salle de Muntzenheim sont exactes et si des études ont été menées, notamment en ce qui concerne le risque financier.

M. le Maire répond que le raisonnement tenu au niveau de la CAC consiste à dire qu'en cas de fusion, il y aura beaucoup plus de communes à se partager un gâteau qui ne va pas augmenter.

- **Marché de la St Nicolas** : M. Marc OTTENWAELDER, Conseiller Municipal, informe de la venue des fermiers de la Chardoune de Mauriac, lors du marché de la St Nicolas, qui aura lieu le 2 Décembre prochain. Il invite les personnes intéressées à transmettre leur commande de viandes et autres produits, soit directement, soit par son intermédiaire.

M. le Maire fait part d'une proposition d'installation du marché de la St Nicolas sur la place du Général de Gaulle, à l'avenir. Il informe également de la présence des Séniors de Mauriac, le 2 Décembre à 17 heures, et du marché Estonien, qui se tiendra à la Villa Fleck à compter du 1<sup>er</sup> Décembre.

- **Chroniques d'Ingersheim** : M. le Maire fait part de la parution du n° 13 des Chroniques d'Ingersheim, publié par la Sté d'Histoire et de Culture, consacré au cimetière. C'est un très bel ouvrage qui en montre la richesse au travers de 260 photos couleur.
- **Tombe du capitaine Louis Dagobert SCHERER** : M. le Maire rappelle que la bénédiction de la tombe restaurée du capitaine Louis Dagobert SCHERER, aura lieu le Samedi 3 Novembre 2012 à 10 heures. Ce capitaine a fait toutes les campagnes napoléoniennes et a été Maire d'Ingersheim de 1813 à 1816. D'après les recherches de la Sté d'Histoire et de Culture, il aurait sauvé la Commune de la destruction.
- **Travaux sur le pont de la Fecht** : Mme Madeleine ESCHBACH, Conseillère Municipale, demande à connaître la nature des travaux réalisés sur le pont de la Fecht. M. Mathieu THOMANN répond qu'il s'agit de la reprise des joints de dilatation, travaux réalisés par le Département du Haut-Rhin, sans que la Commune ait été informée. Par ailleurs, la Commune effectue des travaux de reprise de bordures de trottoir, opération programmée de longue date.
- **Crèche** : Mme Carine REMOND, Conseillère Municipale, souhaite savoir ce qu'il en est du projet de crèche. Mme Françoise HORNY, 3<sup>ème</sup> Maire Adjointe, répond que ce projet est toujours d'actualité, mais qu'il est repoussé dans le temps en raison des débats sur le lieu d'implantation. M. le Maire fait part du rapatriement de la crèche sur la Place de la Mairie à un endroit restant à définir. M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, regrette à titre personnel l'abandon du site de la rue de l'Entlen, et indique qu'il est indispensable de réaliser une étude globale sur un secteur englobant la place, la mairie et leurs abords, avant d'envisager quelque construction que ce soit. Outre la question des réseaux, il conviendra également de se pencher sur la problématique de la circulation et du stationnement.
- **Vandalisme** : M. le Maire informe des actes de vandalisme perpétrés ces dernières semaines. La gendarmerie a identifié plusieurs personnes, dont des Ingersheimois, qui seront convoqués le 9 Novembre prochain. Il observe que la ville de Wintzenheim est confrontée au même problème.  
M. Marc OTTENWAELDER, Conseiller Municipal, relève que les nuisances, notamment sonores, sur la place de l'école du Centre, durent depuis des années, or, les gendarmes n'interviennent jamais. Il ne comprend pas pourquoi.  
M. Bruno STEPHAN, Conseiller Municipal, s'élève contre les dépenses que doit supporter la collectivité du fait de ces agissements. Il cite le projet de fermeture du site de l'école du Centre par une clôture de plus de 2 mètres de haut.  
M. le Maire fait part de la proposition de l'adjudant-chef VOLLMAR, commandant la brigade de gendarmerie d'Ingersheim, de déplacer la gloriette, afin qu'elle soit dans l'enceinte de l'école.

- **Fecht** : M. Bernard MEYER, Conseiller Municipal, souhaite savoir pourquoi les eaux étaient brunes dans la Fecht. M. Mathieu THOMANN répond que c'était lié aux travaux réalisés sur le ban de Turckheim, par le Syndicat Fluvial de la Fecht Amont, pendant une période d'étiage.  
Il ajoute qu'il y a un système de régulation entre la Fecht et la prise d'eau qui alimente les canaux de la Ville de Colmar, priorité étant donnée à la rivière. Or, à plusieurs reprises, des agents de la Ville de Colmar ont été vus en train de manipuler les vannes, pour détourner l'eau de la rivière vers les canaux de Colmar. Il a fallu que la police de l'eau intervienne et soutienne l'étiage en lâchant de l'eau depuis les barrages.
- **Réforme scolaire** : Mme Carine REMOND, Conseillère Municipale, demande si la Commune dispose d'informations concernant la réforme scolaire en matière d'horaires. M. le Maire répond que rien d'officiel n'est parvenu en mairie.
- **Banque alimentaire** : Mme Martine DIETRICH, 5<sup>ème</sup> Maire Adjointe, fait appel aux bénévoles pour participer à la collecte en faveur de la Banque alimentaire, qui aura lieu les 23 et 24 Novembre prochains.
- **Pollution lumineuse** : M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, souhaite que la Commune engage une réflexion sur la pollution lumineuse. M. Michel DIETRICH, Conseiller Municipal, demande si toutes les ampoules utilisées dans la Commune sont des ampoules écologiques. Il lui est répondu que lors des remplacements, les ampoules mises en place sont des ampoules basse consommation.  
En réponse à une question sur les illuminations de Noël, M. THOMANN fait part des difficultés rencontrées pour remplacer les ampoules des étoiles, aucun type d'ampoule basse consommation n'étant actuellement compatible.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire clôt la séance à 20 heures 15.

La soirée s'est poursuivie autour du verre de l'amitié offert par MM. FUCHS Pierre, STEPHAN Bruno et STOECKLÉ Christophe, qui ont fêté leur anniversaire récemment.